

Service instructeur
Cabinet

N° *CP 2012. 4-122*

Service consulté

**CONGRES INTERNATIONAL DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE
DES PALMES ACADEMIQUES (AMOPA)
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

Résumé : La section départementale du Haut-Rhin de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques organise le Congrès International de l'AMOPA, les 26 et 27 mai 2012 à Colmar et sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Général.

Le Président propose le vote d'une aide de 5 000 € en faveur de la section du Haut-Rhin de l'AMOPA, dans le cadre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin.

La section départementale du Haut-Rhin de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques est chargée d'organiser le Congrès AMOPA 2012 – Congrès du 50^{ème} Anniversaire de l'Association – qui est prévu les 26 et 27 mai prochain au Parc des Expositions à Colmar.

L'AMOPA compte aujourd'hui 151 sections, dont 116 en France métropolitaine et dans les DOM TOM, le complément à l'étranger ; elle est présente sur les cinq continents. L'AMOPA regroupe 23 500 adhérents.

L'Assemblée Générale statutaire se déroule dans le cadre du Congrès de la Pentecôte, qui réunit chaque année près de 500 représentants des différentes sections. L'avant dernier Congrès a eu lieu à Saint Etienne et le dernier à Toulouse.

La section du Haut-Rhin de l'AMOPA compte tout particulièrement promouvoir notre département, notre région, ainsi que Bâle et Fribourg, dans leurs dimensions touristiques et culturelles, des excursions étant organisées pour les accompagnateurs pendant les activités de travail et pour l'ensemble des délégués à l'issue du Congrès, les 28 et 29 mai.

Le budget de la manifestation s'élevant à 259 250 €, les organisateurs souhaitent l'attribution d'une subvention du Conseil Général.

Cette demande est susceptible d'être examinée dans le cadre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin. Au vu des critères qui excluent la prise en compte des frais d'hébergement et de restauration, la dépense subventionnable se monte à 49 750 €.

Compte tenu du budget annoncé et des retombées de la rencontre sur l'économie locale, je vous propose d'allouer une subvention de 5 000 € à l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques pour l'organisation de ce Congrès International, le crédit étant à prélever sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER